

mentés pour soutenir la concurrence contre l'étranger." C'était en effet une déclaration libre échangiste et elle a été accueillie avec plaisir en Angleterre. Le ministre du commerce s'est cru obligé à plus de réserve et sa déclaration n'est pas aussi accentuée que celle de M. Gambetta. Après avoir parlé du creusement des ports nouveaux et des primes accordées par le gouvernement aux vaisseaux marchands, M. Tirard a continué en ces termes :

" Ces lourds sacrifices imposés à l'ensemble de la nation seront récupérés, je l'espère, par l'accroissement d'affaires qui doit en être la conséquence ; mais pour y parvenir il ne faut pas qu'après les avoir améliorés, nous fermions nos ports ni que nos primes ne servent qu'à faire promener des navires à moitié vides.

" Il faut au contraire que nous établissions un va-et-vient perpétuel de produits échangés. C'est dans ce but que le gouvernement travaille avec persévérance à la conclusion de conventions internationales qui, sans compromettre aucun intérêt français, conservent à nos produits les débouchés qui leur sont nécessaires ; l'œuvre n'est pas facile ; mais malgré les difficultés qu'elle soulève, j'ai le ferme espoir que nous parviendrons à établir prochainement une entente cordiale et définitive avec la plupart des puissances européennes.

" Tout ne sera pas fait cependant.

" Les pouvoirs publics ayant accompli leur œuvre, il appartient aux particuliers d'accomplir la leur. C'est à l'initiative individuelle qu'il appartient en effet de mettre à profit les avantages qui sont à la disposition des citoyens. Il ne suffit pas d'avoir de bons outils, il faut savoir s'en servir avec intelligence et résolution. Or, de vastes territoires ouverts depuis longtemps à notre commerce ne reçoivent nos produits que sous marques étrangères et sous pavillons étrangers. C'est un malheur ! C'est une faute !

" Il faut que le pavillon français porte au loin les produits français et que nous ne soyons pas éternellement tributaires des exportateurs étrangers ! Cette conquête du commerce français sera la justification des primes à la grande navigation dont elle est aujourd'hui la principale raison d'être, c'est par les efforts ainsi combinés des pouvoirs publics et de l'initiative individuelle que nous parviendrons à augmenter encore la prospérité de notre pays dont votre belle et plantureuse Normandie nous donne un si merveilleux témoignage."

En Angleterre, on s'est réjoui de ce langage, et le *Times*, croyant tenir son traité, s'en est montré tout arrogant. Il feint de ne pas trouver assez complètes les propositions du gouvernement français. Ce n'est pas tout, selon le journal de la cité, d'être libres échangistes en paroles : il faut l'être aussi en actions. Or, tout traité que l'on proposera est une contradiction flagrante des principes du libre échange. Celui-ci n'admet pas de traité ni de négociations commerciales. Si on en juge par la nouvelle attitude du *Times*, les hommes d'état français auraient manqué de diplomatie en découvrant trop tôt leur jeu. Il est évident que le *Times* fait le fier par calcul, et qu'il n'espère pas le libre échange, mais un simple traité de commerce qu'il voudrait rendre le plus avantageux possible, depuis qu'il a acquis la conviction que le gouvernement songe à reprendre les négociations avec la Grande-Bretagne pour jeter les bases d'un nouveau traité.

* * *

La ligue irlandaise a tenu, ces jours derniers, une immense convention formée de délégués de toutes les parties de l'Irlande. Il s'agissait de savoir quelle attitude le pays devait prendre en face du *Land Act* passé à la dernière session. Les uns ont prétendu qu'il ne fallait pas s'en prévaloir, les autres ont soutenu au contraire qu'il serait sage d'en tirer le meilleur parti possible. Les séances de la convention ont été très tumultueuses, et si M. Gladstone y avait assisté, il se serait convaincu qu'il n'a pas encore droit au titre de *pacificateur de l'Irlande*. Il ne l'aura du reste pas d'ici à longtemps ce titre, si les *Home rulers* tiennent leurs promesses. Il a été résolu dans cette convention que les Irlandais devaient réclamer, avec plus d'énergie que jamais, l'abrogation de l'acte d'union et le rétablissement de l'ancien parlement d'Irlande. Question agraire, question de gouvernement, on voit que ce malheureux pays est encore loin de la paix et de la tranquillité.

L'on a aussi agité la question de savoir si les fermiers devaient payer leurs rentes aux propriétaires. Les délégués irlandais-américains se sont prononcés contre toute idée de paiement, menaçant en même temps de couper les vivres à la Ligue agraire si elle fléchissait devant la loi et les Landlords. C'était une menace sérieuse, car on sait que presque tous les fonds de la Ligue agraire viennent des Etats-Unis. Cependant, M. Parnell a réussi à faire écarter une proposition aussi dangereuse.

Le *Land Act*, il n'y a pas à le nier, porte une attaque sérieuse au droit de propriété et a une forte teinte socialiste. C'est une concession faite aux fermiers irlandais qui ont toujours contesté le droit de propriété aux Landlords. Ils se croiront plus autorisés que jamais à

les regarder comme " les voleurs de leurs terres " et à leur refuser le paiement des rentes comme cela s'est pratiqué, en plusieurs endroits, depuis trois ans. L'Irlande n'est pas au bout de ses réclamations. Pour l'apaiser, l'Angleterre ne devra pas ménager les concessions. Elle a tant à se faire pardonner !

HIX.

LE DEVELOPPEMENT INTELLECTUEL EN CANADA

(*The Intellectual Development of the Canadian People* —by J. E. Bourinot, the clerk of the House Commons, Canada.)

Les journaux d'Angleterre, le *Times* en tête, ont très favorablement accueilli l'ouvrage dont le titre précède ; les journaux anglais du Canada ont fait de même ; quelques-uns de nos journaux français l'ont critiqué ; la presse parisienne ne sait pas encore qu'il existe. (La France est si belle, et le Canada est si loin !)

En d'autres termes, l'auteur fait cette dernière réflexion au début de ce petit ouvrage, ou " mémoire " (*paper*)—comme il l'appelle lui-même—dont la lecture est intéressante et qui, sous une forme modeste, restera pour les travaux utiles destinés à guider les futurs historiens du Canada.

Une courte analyse de ce travail offrira peut-être aussi quelque intérêt.

Que peut-on bien écrire à propos du développement intellectuel dans une colonie ? Voilà, dit l'auteur, ce que demandent sans doute les savants européens. Pour ces messieurs, en effet, le colon est un homme aux rudes allures, faisant la chasse et la pêche, cultivant un petit lopin de terre pour sa propre subsistance, ouvrant parfois un nouveau sentier à travers la forêt, mais ne s'occupant, en aucune manière, de cultiver son intelligence et celle de ses enfants.

Toutefois—chose fort heureuse—il est assez généralement reconnu que notre pays a franchi, depuis longtemps, cette période primitive. On a écrit des volumes sur les progrès de nos différentes industries, et cela dans le but très louable d'attirer chez nous des capitaux et des colons. Mais de l'activité qui règne dans nos écoles, notre presse et même notre littérature, on ne s'occupe qu'incidemment. Signaler cette activité, voilà quel est le but de l'auteur.

Il ne prétend point écrire une histoire complète de ces trois manifestations du travail intellectuel qui se fait parmi nous et dont les résultats ont déjà mérité l'attention d'hommes éminents, dans trois grands pays, les Etats-Unis, l'Angleterre et la France. M. Bourinot veut seulement établir que dans les éléments principaux du développement intellectuel, le Canada fait des progrès, non point rapides, mais continus et encourageants, preuve que, malgré leur position désavantageuse de colons, les Canadiens n'ont perdu aucun des traits caractéristiques des différentes races auxquelles ils doivent leur origine.

Cet énoncé du plan de l'ouvrage équivaut à une déclaration d'impartialité ; l'auteur a su y rester fidèle.

Passant rapidement en revue les trois grandes périodes de l'histoire du Canada—jusqu'à l'avènement de la Confédération qui nous a ouvert une ère nouvelle—il y recherche les progrès, le développement graduel de l'éducation, de la presse et de la littérature. Ses lecteurs n'ont plus aucunement affaire à l'un de ces écrivains que leur partialité a rendus si injustes à l'égard des Canadiens-Français. Aux yeux de bien des gens, la partie qui nous concerne est néanmoins incomplète. Mais personne ne pourra s'empêcher de reconnaître les études intelligentes que l'auteur a faites, dans le but et avec le désir évidemment sincère de rendre justice à tous les hommes éminents de notre race qui ont travaillé au progrès intellectuel du Canada, depuis les premiers missionnaires jusqu'aux auteurs et aux hommes politiques contemporains les plus marquants. En d'autres termes, le lecteur anglais qui, jusqu'à présent, s'est laissé guider par des écrivains à l'esprit étroit, aux idées francophobes, trouvera que M. Bourinot—anglais lui-même—accorde une bien large part aux Canadiens-Français dans ce grand travail de développement intellectuel qui a commencé, chez nous, avec les débuts de la colonie française.

Les Canadiens-Français reconnaîtront, en lisant l'ouvrage, la vérité de ce qui précède. Il y a plus : à l'exception de certains articles remarquables, publiés, depuis quelques années, dans le journal anglais le plus important du pays—le *Mail*, de Toronto—et rendant pleine justice, sur différents points, aux Canadiens-Français, aucun publiciste anglais—même que M. Bourinot—n'a su indiquer la valeur et le rôle de l'élément français dans l'œuvre générale du développement intellectuel en Canada.

La traduction de quelques passages prouvera encore mieux cette dernière assertion :

" La religion exerça une influence puissante dans la

colonisation de la Nouvelle-France. Elle assura au pays les services d'une légion de missionnaires pleins de dévouement et de zèle qui, animés d'un courage indomptable, pénétrèrent dans les solitudes du Nord-Ouest et dont les noms passeront à la postérité la plus reculée, avec ceux des rivières, des lacs et des forêts de cette vaste région qui est aujourd'hui le pays le plus fertile du monde." (P. 5.)

" Le Canadien-Français a le culte du passé de son pays natal, et il est animé de la ferme détermination de conserver intactes sa langue et ses institutions. Aussi existe-t-il dans la province de Québec, chez les Canadiens-Français, un sentiment national qui a produit des résultats intellectuels dont il n'est point permis d'ignorer l'existence." (P. 15.)

" Pendant les premières périodes de l'histoire du Canada, le prêtre fut un guide dans les choses temporelles, comme dans les choses spirituelles." (P. 17.)

" Fait remarquable, les législatures canadiennes-françaises ont montré, dès le début, un sincère désir de suivre, autant que le permettaient les circonstances, ces admirables règles et principes de procédure que l'expérience de plusieurs siècles, en Angleterre, a prouvés nécessaires au maintien du décorum, à la liberté de la parole et à la protection des minorités. Les discours des chefs canadiens, dans les deux Chambres, dénotent une connaissance approfondie de la constitution, chose remarquable chez des hommes jusqu'alors étrangers à la pratique parlementaire." (P. 20.)

A la page 26, M. Bourinot signale un autre fait trop méconnu par un grand nombre d'écrivains. Parlant de la colonie française et des débuts de l'occupation anglaise, il s'exprime ainsi :

" La France et l'Angleterre n'avaient point alors de système pour l'éducation du peuple. Mais il est incontestable que, généralement parlant, les Canadiens trouvaient chez eux, pour l'éducation morale et intellectuelle, des avantages bien supérieurs à ceux dont jouissait, à la même époque, la masse de la population, en Angleterre et en France."

Et plus loin :

" Dès les débuts de leur organisation, toutes les provinces ont eu des établissements d'éducation supérieure.... Le Séminaire de Québec a toujours occupé une position préminente comme établissement d'éducation de l'ordre le plus élevé, et a fait beaucoup pour développer l'amour de la science chez ceux qui ont pu profiter des avantages qui leur étaient offerts." (P. 35.)

Ces extraits empruntés aux trente premières pages de ce petit livre—qui n'en a que 128—suffisent pour faire voir l'esprit qui anime l'auteur et ne se dément pas jusqu'à la fin. Le lecteur français ne peut se défendre d'un sentiment de satisfaction et de gratitude quand, après avoir lu de belles pages où l'auteur, sans emphase mais avec l'assurance de l'homme bien renseigné, relate les travaux et les succès de ses compatriotes, il (le lecteur) arrive à un passage également bien pensé et bien écrit, où l'auteur lui dit, sous une forme ou sous une autre : " Mais il ne faut pas oublier ici le rôle que joua l'élément canadien-français."

De plus, comme on peut en juger par les extraits qui précèdent, les réflexions de l'auteur, les hommages sincères qu'il ne marchandait pas aux hommes éminents de notre race, sont autant de réponses victorieuses aux attaques formulées contre nous par les francophobes du passé, du présent et de l'avenir. Dans combien de journaux et d'ouvrages—peu chrétiens et très francophobes, il est vrai—n'a-t-on pas lu des accusations comme celles-ci :

" Le prêtre catholique étouffe le sentiment du progrès chez la population canadienne-française."

" Le Canadien-Français n'a point le sentiment du patriotisme et de la loyauté."

" Les Canadiens-Français n'ont pas l'idée de la tactique parlementaire."

" La population canadienne française est ignorante, routinière et ennemie de tout progrès."

Or les citations qui précèdent ne sont-elles pas des réponses directes à ces accusations ?

Le *Royal Colonial Institute* vient d'accueillir, avec honneur, l'ouvrage de M. Bourinot qui fait, par là même, autorité. Désormais, les écrivains anglais qui s'occuperont de nous, auront à compter avec ce petit livre.

M. Bourinot ne nous aura-t-il rendu que ce service qu'il aurait des droits bien établis à notre gratitude.

E. BLAIN SAINT-AUBIN.

Ottawa, 26 sept. 1881.

L'HON. M. MATHIEU

L'hon. M. Mathieu, qui a représenté pendant nombre d'années le comté de Richelieu aux Communes et à l'Assemblée de Québec, vient d'être nommé juge en remplacement de l'hon. juge Ollivier, à Joliette.